

GDE : le directeur réagit

SALAISE-SUR-SANNE

« Les associations mentent délibérément aux habitants »

Suite à la réunion publique organisée par les associations de défense de l'environnement le 14 février dernier sur la commune de Sablons, le directeur de GDE réagit et accuse Vivre et Sauvons notre futur de mentir délibérément aux habitants du canton.

Le 14 février dernier, une réunion publique organisée par les associations de défense de l'environnement, Vivre et Sauvons notre futur, a été organisée sur la commune de Sablons avec pour toile de fond : la pollution émise par la société salaisienne GDE qui exploite in situ un broyeur de carcasses automobiles montré du doigt depuis des années par les associations riveraines. Une réunion publique à laquelle étaient conviés les maires des

communes de Sablons, du Péage-de-Roussillon, de Roussillon, de Saint-Maurice l'Exil et de Salaise-sur-Sanne, mais également la députée européenne d'Europe Ecologie, Michèle Rivasi.

Un huissier mandaté par GDE

Lors de cette réunion publique, si certains élus ont modéré leurs propos, ça n'a pas été le cas de Michèle Rivasi et Christine Masson, maire du Péage-de-Roussillon. Des propos qui ce soir là ont été enregistrés par un huissier mandaté par la société GDE, société qui vient d'assigner en justice à Paris l'association Vivre pour « écrits diffamatoires portant atteinte à GDE », des écrits mis en ligne sur le site internet de l'association. « Je suis profondément énervé et je voudrais réagir par rapport à la situation, mais surtout corriger un certain nombre de propos qui ont été tenus par les associations de défense de l'environnement Vivre et Sauvons notre futur, suite à la réunion publique qu'elles ont organisé à Sablons le 14 février dernier », explique Bruno Le Sech, directeur de la société GDE.

« Les associations mentent délibérément »

« Ces associations mentent



Bruno Le Sech, directeur de GDE accuse les associations de défense de l'environnement de mentir délibérément aux habitants du canton.

delibérément aux habitants du canton. Elles prétendent que l'arrêté préfectoral n'est pas respecté, c'est faux », lance Bruno Le Sech. « Jean-Claude Girardin, président de l'association Sauvons notre futur affirme que les rejets de GDE ne sont pas contrôlés. Mensonge, les mesures sont communiquées. Quand à Michèle Rivasi, elle conclut qu'il n'est pas possi-

ble de mesurer les effluents car il n'y a pas de cheminée. Que Mme Rivasi se déplace donc à GDE, je l'invite pour constater qu'une cheminée de plus de 16 mètres est belle et bien là. Je ne peux plus accepter tous ces mensonges », poursuit Bruno Le Sech. « Et je ne comprends pas non plus les intérêts de Christine Masson, elle ose également mentir

aux habitants du canton, toutes ces personnes vont beaucoup trop loin. Sur le territoire, GDE ne représente que 1,35 % de la pollution. Alors pourquoi nous font-ils passer pour des assassins ? L'association Vivre va maintenant devoir s'expliquer devant la justice », conclut Bruno Le Sech.

LAWRENCE KROUWEL

Les accusations du directeur de GDE font réagir

SALAISE SUR-SANNE ENVIRONNEMENT

Dans notre précédente édition, Bruno Le Sech avait vigoureusement réagi aux différents propos qui se sont tenus lors de la réunion publique organisée par les associations Vivre et Sauvons notre futur et notamment de Michèle Rivasi, députée européenne et Christine Masson, maire du Péage-de-Roussillon.

« Suite aux déclarations de Bruno Le Sech, nous ne pouvons tolérer d'être traités de menteurs » déclarent les représentants de Vivre et Sauvons notre futur dans un communiqué.

Jean Pertuis, de Vivre, indique qu'« à la réunion du 14 février dernier, il y avait un peu plus de 250 personnes qui ont parfaitement entendu les propos des élus comme des associations. Il est donc tout à fait inutile d'essayer de nous faire dire ce que l'on n'a pas dit. Le Réveil a rendu compte avec justesse de la tenue de la réunion ».

Les organisateurs indiquent que « l'huissier de justice, mandaté par GDE, s'est présenté à eux et a déclaré qu'il noterait les propos qui lui sembleraient désobligeants. Et nous avons eu aussi un contact avec un représentant de la DCRI (renseignements généraux) qui effectuait son travail d'observateur. Voilà pour les témoins autres que le public. »

Les associations indiquent que « le secrétaire général de GDE, avant de s'énerver, ne doit pas ignorer qu'il a dû

faire entreprendre une évaluation des risques sanitaires, une évaluation que nous jugeons très restrictive et contestable puisque nous demandons une contre-expertise. Mais malgré cela, nous avons appris que l'activité de GDE génère 55% d'émissions diffuses particulières et 45% d'émissions canalisées particulières (passant par la cheminée).

Sur les 55% d'émissions diffuses, seulement deux rejets ont pu être analysés, les propos de la députée européenne Michèle Rivasi étaient donc très explicites quand elle a déclaré qu'en l'absence de capotage il est impossible de mesurer tous les effluents. Michèle Rivasi sait bien qu'il y a effectivement une cheminée mais où ne passent que 45% des rejets de GDE. Tout cela a été dit à la réunion du 14 février. Alors, qui sont les menteurs ? »

Les associations s'étonnent « comment peut-on ne pas comprendre des élus qui veulent soutenir les associations dénonçant les pollutions toxiques et cancérigènes que subissent les populations riveraines ? »

Et d'ajouter : « Si Bruno Le Sech s'était déplacé lui-même à la réunion publique il aurait pu s'expliquer. Nous rappelons qu'au moment de l'affaire des déchets toxiques d'Abidjan, la direction de l'incinérateur Trédi n'a pas hésité à venir dans cette même salle, devant un public nombreux, pour venir s'expliquer et c'est ainsi qu'un dialogue s'est instauré et qu'a été obtenu, par la suite, des améliorations de fonctionnement notoires. »

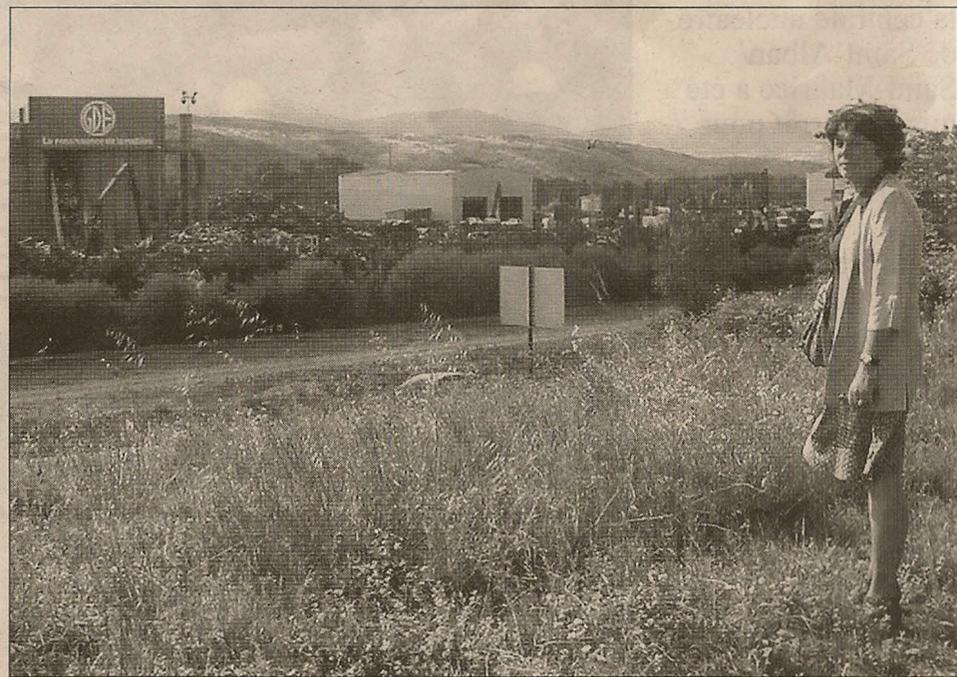
Les représentants des associations concluent : « Il est préférable de ne pas s'énerver et de se mettre autour d'une table pour échanger ».

Contactée par téléphone alors qu'elle était en séance au Parlement européen à Strasbourg, Michèle Rivasi se dit scandalisée par les méthodes de la direction de GDE de dépêcher un huissier à la réunion publique « C'est un manque de courage énorme, ce monsieur aurait pu venir, je suis respectueuse des gens qui acceptent de débattre, personne ne l'aurait écharpé, tout de même. »

Michèle Rivasi tient à réaffirmer ses propos : « J'ai indiqué que le système de broyage pollue, une partie de cette pollution, 45 %, est canalisée par la cheminée. Mais il reste 55% de pollution qui est diffuse. C'est pour ces 55 % que j'ai évoqué le système de capotage permettant d'emprisonner les particules. Il existe d'ailleurs d'autres systèmes, notamment en mettant le broyeur dans l'eau. »

Elle ajoute « Il faut que GDE se mette aux normes, c'est tout. J'ai rencontré Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie pour les questions du gaz de schistes, j'ai évoqué avec elle ce problème de pollution sur Salaise. Son cabinet va prochainement prendre contact avec les élus pour une rencontre ».

PROPOS RECUEILLIS PAR J.-P. B.



La députée européenne Michèle Rivasi connaît bien le site de l'usine GDE d'où elle a organisée une conférence de presse en juin 2010.

La réaction de Christine Masson, maire du Péage

Dans un communiqué, Christine Masson se déclare « très étonnée des propos de M. Le Sech, je n'en comprends pas le sens. »

En quoi, une élue locale comme moi aurait-elle des « intérêts » dans une affaire comme celle-ci : il y a des mots qu'il convient de choisir avec prudence.

Par ailleurs, les propos que j'ai tenus lors de la réunion publique ne portaient que sur la qualité du travail des associations et tous la reconnaissent, mais également sur le fait que lors de la dernière CLI, des documents n'avaient été remis préalablement aux différents partenaires, qui n'ont donc pas pu anticiper sur les questions à poser.

Je pense que GDE doit a minima faire des efforts en matière de communication et être un peu plus à l'écoute. »